



**KPMG AUDIT IS**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France



26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

# Bigben Interactive S.A.

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 mars 2021  
Bigben Interactive S.A.  
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
*Ce rapport contient 39 pages*



**KPMG AUDIT IS**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France



26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

## **Bigben Interactive S.A.**

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
Capital social : €38 911 576

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Bigben Interactive S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité, dans le cadre d'une convention de prêt.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des titres de participation***

#### **Risques identifiés**

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières, figurant au bilan au 31 mars 2021 respectivement pour un montant net de 87 736K€ et de 60 499K€ représentant 62,7% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la Société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans les notes 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 Titres de participation » et « Note 5 Autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'usage des participations et des autres immobilisations financières se rapportant à ces participations est évaluée globalement par la direction au niveau de chaque activité du groupe, « Audio/Telco » d'une part et « Gaming » d'autre part, selon la stratégie d'ensemble du groupe définie pour chacune des activités économiques sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés de chaque activité.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des autres immobilisations financières constituait un point clé de l'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation et des autres immobilisations financières, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités « Audio/Telco » et « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 3 - Titres de participation » et « Note 5 Autres Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### ***Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***

##### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

##### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par vos assemblées générales des 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA et du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG.

Au 31 mars 2021, le cabinet Fiduciaire Métropole Audit – FMA était dans la 16<sup>ième</sup> année de sa mission de commissariat aux comptes sans interruption et le cabinet KPMG dans sa 23<sup>ième</sup> année, soit respectivement la 16<sup>ième</sup> et 22<sup>ième</sup> années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

##### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 5 juillet 2021

Roubaix, le 5 juillet 2021

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit



Stéphanie Ortega  
Associée

François Delbecq  
Associé

# 1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021

## 1.1 BILAN

### 1.1.1 ACTIF

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/21	Amort. & Prov. 31/03/21	Valeurs Nettes 31/03/21	Valeurs Nettes 31/03/20
	k€	k€	k€	k€
<b>Actif immobilisé</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	1 164	1 112	52	80
Avances et acomptes	200	-	200	110
	1 364	1 112	252	190
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	5 163	3 473	1 690	1 826
Installations techniques	135	109	26	21
Autres immobilisations corporelles	2 112	1 275	837	230
Immobilisations en cours	259	-	259	724
	7 669	4 857	2 812	2 801
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	88 071	335	87 736	87 736
Créances rattachées à des participations.	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	60 499	-	60 499	55 344
	148 570	335	148 235	143 080
<b>TOTAL</b>	<b>157 603</b>	<b>6 304</b>	<b>151 299</b>	<b>146 071</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en-cours	12 841	2 254	10 587	11 317
Avances et acomptes	65	-	65	38
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 831	256	3 575	6 717
Autres créances	2 375	-	2 375	3 570
Valeurs mobilières de placement	193	1	192	254
Disponibilités	65 836	-	65 836	693
<b>TOTAL</b>	<b>85 141</b>	<b>2 511</b>	<b>82 630</b>	<b>22 589</b>
Charges constatées d'avance	66	-	66	99
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations	2 562	-	2 562	-
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>245 372</b>	<b>8 815</b>	<b>236 557</b>	<b>168 759</b>



## 1.1.2 PASSIF

<b>PASSIF</b>	<b>Valeurs Nettes 31/03/2021</b>	<b>Valeurs Nettes 31/03/2020</b>
	<b>k€</b>	<b>k€</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	39 939	39 437
Primes	51 157	51 157
Réserve légale	3 944	3 900
Réserves indisponibles	431	771
Autres réserves	43 620	37 181
Résultat de l'exercice	-3 155	6 645
Provisions réglementées	440	367
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>136 376</b>	<b>139 458</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>292</b>	<b>251</b>
<b>Dettes</b>		
Autres emprunts obligataires	89 919	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	2 504	1 591
Emprunts et dettes financières diverses	108	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 376	4 385
Dettes fiscales et sociales	881	2 745
Dettes sur immobilisations	276	362
Autres dettes	4 810	19 935
Produits constatés d'avance	12	50
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>99 886</b>	<b>29 068</b>
Ecart de conversion passif	3	-18
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>236 557</b>	<b>168 759</b>

## 1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2021

	Valeurs Nettes 31/03/21 k€	Valeurs Nettes 31/03/20 k€
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	12 806	60 817
Ventes de services	5 040	4 686
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>17 846</b>	<b>65 503</b>
Subventions d'exploitation	0	1
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	4 698	6 163
Autres produits d'exploitation	329	320
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>22 873</b>	<b>71 987</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	10 967	48 711
Variation de stocks de marchandises	412	-3 983
Autres achats et charges externes	9 623	12 743
Impôts, taxes et versements assimilés	388	619
Salaires et traitements	2 499	4 538
Charges sociales	1 160	2 173
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	301	332
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 407	2 362
Dotations aux provisions pour risques et charges	127	430
Autres charges d'exploitation	136	409
	<b>28 020</b>	<b>68 334</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-5 147</b>	<b>3 653</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	838	3 263
Produits des autres immobilisations financières	7	10
Reprises sur provisions financières	42	547
Gains de change	35	285
	<b>922</b>	<b>4 105</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux provisions financières	107	269
Intérêts et charges financières	235	478
Pertes de change	286	113
	<b>628</b>	<b>860</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>294</b>	<b>3 245</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-4 853</b>	<b>6 898</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations en capital	110	64
Reprise sur provisions	89	447
	<b>199</b>	<b>511</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		536
Dotations aux provisions	162	455
	<b>162</b>	<b>991</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>37</b>	<b>-480</b>
Impôts sur les bénéfices	1661	227
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 155</b>	<b>6 645</b>

## 2 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA au 31 mars 2021.

Ils présentent un total actif de 236 557 k€ et un déficit de – 3 155 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2019, présentées dans le document de référence 2019 n°D.19-0581 enregistré auprès de l'AMF le 19 juin 2019, sont incorporées par référence.

### 2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 2.1.1. DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

##### GAMING

Sur l'exercice 2019/20, l'activité Gaming n'avait été présente que le 1<sup>er</sup> semestre dans les comptes sociaux de BIGBEN INTERACTIVE suite à l'apport partiel d'actif 31 octobre 2019 de l'activité Gaming à sa filiale NACON SA nouvellement créée.

Sur l'exercice 2020/21, seule l'activité Audio subsiste dans les comptes sociaux de BIGBEN INTERACTIVE.

##### AUDIO/TELCO

Malgré les trois confinements successifs qui ont fortement impacté ses réseaux de distribution, les ventes Audio sont restées stable au cours de l'exercice 2020/21 du fait d'une bonne tenue des ventes des produits *Thomson®* et du succès du référencement des gammes dans les 600 nouveaux points de ventes des secteurs de la décoration et du bien-être.

Les ventes d'accessoires Mobile sont en légère hausse grâce au succès rencontré par la gamme sanitaire.

#### 2.1.2. EVOLUTION DU PERIMETRE

Néant

#### 2.1.3. ACTIONNARIAT

- **Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2019**

272.533 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 4 septembre 2019 principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

La condition de performance a été atteinte par l'ensemble des entités du Groupe dans leur intégralité ou partiellement et compte tenu des départs intervenus avant la date d'acquisition, 251.155 actions ont finalement été attribuées, à 485 bénéficiaires (dont 311 salariés ou mandataires sociaux des entités Nacon représentant 218.355 actions).

Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 7 septembre 2020 à l'émission de 251.155 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

- **Attribution d'Actions Gratuites 2020**

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 7 septembre 2020 a attribué 120.275 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 120.275 actions attribuées, soit 240.550 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2021 se répartit comme suit :

**Capital et droits de vote au 31 mars 2021**

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote <sup>(1)</sup>
<b>Alain FALC <sup>(2)</sup></b>	<b>PDG</b>	<b>13,0%</b>	<b>22,6%</b>
<b>Nord Sumatra (Bolloré)</b>	<b>Investisseur Institutionnel</b>	<b>19,8%</b>	<b>17,5%</b>
<b>Public</b>	<b>-</b>	<b>65,8%</b>	<b>59,9%</b>
<b>Auto-contrôle / Contrat de liquidité <sup>(3)</sup></b>	<b>-</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>		<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

(1) droits de vote bruts

(2) directement et indirectement via AF Invest

(3) dont 1,25% (250 319 actions) dans le cadre du programme de rachat d'actions du 02 mars 2021, et 0,05% (9 650 actions) dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 mars 2021, le capital de la Société était composé de 19.969.658 actions et 22.662.590 droits de vote bruts.

**2.1.4. AUTRES EVENEMENTS**

- **Crise sanitaire de la Covid-19 (Coronavirus)**

La société Bigben interactive SA a été impacté par cette crise sanitaire mondiale :

- Perturbation de ses sources d'approvisionnement asiatiques en début d'exercice
- Fermeture des magasins lors des trois confinements (printemps 2020, automne 2020 et printemps 2021) imposés par les principaux pays européens
- Mesure de protection des salariés et tiers

Afin de gérer au mieux la crise sanitaire de la Covid-19, la société s'est mise dès le début de la crise en ordre de marche pour en réduire au maximum les effets directs sur ses opérations et sur ses coûts. Les services support et les équipes de développement ont été mis en grande majorité en télétravail jusque mai 2020 tandis que l'entrepôt logistique a adapté sa charge de travail pour opérer en équipe réduite et dans le respect des règles sanitaires. Bigben n'a ainsi eu recours au chômage partiel que pour les collaborateurs dont l'activité a été suspendue ou rendue impossible en télétravail.

La société a mené un plan de déconfinement strict dès la sortie des confinements successifs afin de préserver la santé de ses collaborateurs et les tiers à leur retour dans les locaux de l'entreprise et de permettre une reprise progressive de l'activité dans le respect des règles de prévention sanitaire.

L'approvisionnement des accessoires auprès des fournisseurs du groupe est revenu à la normale dès mi-avril 2020.

D'un point de vue économique, c'est le chiffre d'affaires qui a été le plus lourdement affecté en 2020/21 par les conséquences exceptionnelles de la crise du Covid-19 du fait d'une contraction de la consommation des produits Audio visible lors des confinements successifs.

Le plan d'actions ciblé pour aborder la période de déconfinement incluant notamment l'ouverture de nouveaux canaux de distribution « décoration et du bien-être » et des campagnes promotionnelles dédiées pour dynamiser la distribution des produits physiques a été appliqué en amont même de la réouverture des magasins et a permis à l'activité, dans ce contexte, de démontrer sa capacité de résilience en limitant la baisse de son chiffre d'affaires.

Peu de tensions de trésorerie ont été rencontrées :

- la société a financé son propre besoin en fonds de roulement sur les 9 premiers mois de l'exercice 2020/21 en faisant appel à deux prêts garantis par l'Etat français (PGEs) en mai 2020 pour 5 M€) ;
- et a ensuite réalisé en février 2021 un placement de 87,3 millions d'euros d'obligations senior conditionnellement garanties échangeables en actions de la société NACON ;
- Un PGE de 2,5 M€ a ainsi été remboursé par anticipation en mars 2021.

- **Evolution de l'endettement**

Prêt garantis par l'Etat français (PGE)

Comme susmentionné, la société Bigben interactive SA a obtenu au cours de l'exercice 2020/21 deux Prêts garantis par l'Etat français (PGE) de 2,5M€ chacun auprès de deux établissements bancaires. Ces prêts étaient remboursables sous un an avec possibilité pour la société de demander le rééchelonnement des sommes dues sur une période de cinq ans. À la suite de l'émission d'obligations échangeables qui a permis à la société Bigben interactive SA de lever 87,3 M€, un de ces deux PGEs a été remboursé par anticipation en mars 2021 ; l'autre sera remboursé en juin 2021.

La société Bigben interactive SA a également remboursé conformément à ses plans d'amortissements ses échéances de crédit baux.

- **Emission d'obligations échangeables en actions Nacon**

La Société, a émis, le 19 février 2021, un emprunt composé d'obligations senior conditionnellement garanties échangeables en actions ordinaires existantes de la filiale NACON SA pour un montant de 87,3 millions d'euros, à échéance 2026 (les "**Obligations**").

Les Obligations, d'une valeur nominale de 100.000 euros, ont une échéance de 5 ans, portent un intérêt de 1,125 % et ont été émises au pair. À moins qu'elles n'aient été préalablement échangées, remboursées ou rachetées et annulées, les Obligations seront remboursées à échéance à un prix correspondant à 103 % du nominal (la « **Valeur de Remboursement** »), sous réserve de la décision de la Société de remettre des actions de la société NACON SA et, le cas échéant, un montant additionnel en numéraire.

Le prix d'échange initial unitaire des Obligations a été fixé à 9,60 euros, correspondant à une prime initiale de 20% par rapport au cours de référence de l'action qui correspond au prix final du placement concomitant (réalisé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres, le « **Placement Accéléré Concomitant** ») d'actions existantes de NACON SA par les coordinateurs globaux et teneurs de livre associés, afin de faciliter la mise en place de la couverture de certains souscripteurs des Obligations.

Le nombre d'actions vendues dans le cadre du Placement Accéléré Concomitant a représenté environ 3 millions d'actions. Une facilité de prêt-emprunts d'actions NACON SA a été mise en place par la Société auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC, une filiale de BNP Paribas SA, dont le rôle est de prêter ces actions aux souscripteurs désireux de couvrir leur exposition aux actions NACON SA résultant des Obligations.

Les Obligations sont échangeables à partir de la date d'émission des Obligations (incluse) jusqu'au 51<sup>ème</sup> jour ouvré avant la date d'échéance ou, en cas de remboursement anticipé au choix de la Société, le 10<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de remboursement concernée.

En cas d'échange, la Société aura la possibilité de verser un montant en numéraire, de remettre des actions NACON SA ou une combinaison des deux. Le prix d'échange sera soumis aux ajustements usuels conformément aux modalités des Obligations (les « **Modalités** »).

Les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance au gré de la Société et au gré des porteurs obligataires sous certaines conditions. En particulier, la Société aura la possibilité de rembourser la totalité, mais pas uniquement une partie, des Obligations en circulation à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus non encore payés conformément aux Modalités (i) à compter du 11 mars 2024 jusqu'à la date d'échéance (exclue) si la moyenne arithmétique du produit des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de NACON SA observés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions par Obligation en vigueur (calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs se terminant (et incluant) le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de remboursement anticipé) est supérieur à 130.000 euros, ou (ii) si moins de 15% du montant nominal total des Obligations initialement émises (y compris d'éventuelles Obligations assimilables) restent en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société ou de NACON SA, de la survenance d'un événement de liquidité ou de la radiation des actions de NACON SA (tels que ces termes sont définis dans les Modalités), tout détenteur d'Obligations aura la possibilité de demander à la Société de rembourser tout ou partie de ses Obligations à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus mais non payés.

La Société détient actuellement directement 76,67% de Nacon. En cas d'échange de l'intégralité des Obligations ou d'exercice de l'option de remboursement en actions, la Société détiendra une participation directe de 66% du capital et des droits de vote de la Société.

#### *Nantissement*

Dans le cadre d'une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de NACON SA à échéance 2026 (les « **Obligations** »), la Société s'était engagée à ce que les porteurs d'Obligations bénéficient d'un nantissement de compte-titres sur lequel seraient inscrites des actions existantes de NACON SA (les « **Actions Nanties** ») représentant à tout moment 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu une convention de nantissement de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services (en qualité d'agent payeur et d'agent centralisateur), la masse des porteurs d'Obligations représentée par Aether Financial Services et Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des obligataires.

La déclaration de nantissement relative au compte-titres ouvert dans les livres de BNP Paribas Securities Services (en qualité de teneur du compte-titres nanti), incluant le compte-espèces associé ouvert dans les livres de BNP Paribas S.A. (en qualité de teneur du compte-espèces nanti), ainsi que l'attestation de constitution de nantissement du compte-titres et l'attestation de constitution de nantissement de compte-espèces associé ont été signées le 9 avril 2021.

Au 9 avril 2021, la Société a transféré 18.187.500 actions de NACON SA (les « **Actions** ») sur le compte nanti représentant 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations à cette date.

Conformément aux modalités modifiées (les « **Modalités** »). Dans ce cadre, la Société s'est engagée à conserver sur le compte-titres nanti, jusqu'à entier remboursement de l'ensemble des Obligations, un nombre d'Actions au moins égal à 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations (le « **Taux de Couverture** »), étant précisé qu'en cas d'exercice par la Société de son option de remise pour partie d'Actions et/ou d'un montant en numéraire (*Share Cash Combination Election* ou *Cash Election*, le cas échéant tels que définis dans les Modalités), le nombre d'Actions, le cas échéant, en excès du Taux de Couverture compte-tenu du nombre d'Obligations en circulation, sera restitué à la Société sur instruction

de l'agent centralisateur principal dans les 5 jours ouvrés après la fin de mois civil, dans une proportion fixée par l'agent de calcul.

Le nombre d'Actions Nanties fera l'objet d'ajustement réguliers jusqu'à échéance des Obligations en fonction notamment du nombre d'Obligations existantes, de l'exercice par les porteurs de leur droit à échange (et d'exercice par la Société de son droit à remettre des Actions et/ou du numéraire) ou d'ajustements du prix d'échange conformément aux Modalités des Obligations.

Il est également rappelé que le non-respect par la Société du ratio de couverture de 200% évoqué ci-dessus ou la nullité du nantissement consenti constituerait un cas de défaut conformément aux, et dans les conditions des Modalités.

#### 2.1.5. EVENEMENTS POST CLOTURE

- **Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)**

BIGBEN INTERACTIVE SA anticipe sur l'exercice 2021/22 un redressement commercial de son activité Audio qui reste néanmoins sensible aux impacts de la crise sanitaire sur le *retail*.

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2021/22 a ainsi été affecté par le 3<sup>ème</sup> confinement européen décidé par les états européens.

La société entend poursuivre la politique mise en place pour se prémunir des effets de la crise sanitaire tout en continuant à protéger ses salariés.

Le carnet de commandes de BIGBEN INTERACTIVE SA permet d'envisager un écoulement des stocks satisfaisant dans les mois à venir.

Les créances clients du 31 mars 2021 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

BIGBEN INTERACTIVE SA n'anticipe pas de difficultés de trésorerie : elle financera son propre besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2021/22 grâce aux 84,6 M€ levés (après déduction des frais d'émission de 2,7 M€) lors de l'émission d'obligations échangeables en actions Nacon en février 2021.

Ainsi, la société est en mesure de poursuivre et développer ses activités au cours de l'exercice 2021/22

- **Remboursement du dernier Prêt garanti par l'Etat français (PGE)**

A noter, comme susmentionné, le remboursement par anticipation post clôture en juin 2021 du Prêt garanti par l'Etat français (PGE) de 2,5 M€ auprès du dernier établissement bancaire concerné.

- **Nantissement des actions NACON sous-jacentes aux obligations Bigben échangeables en actions NACON**

Se référer au 2.1.4.

## 2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Application du Règlement ANC n°2014-03 et de ses règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

### 2.2.1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

### 2.2.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2020 de BIGBEN INTERACTIVE SA.

## 2.3. NOTES COMPLEMENTAIRES

### 2.3.1. NOTES COMPLEMENTAIRES AU BILAN

#### ► Note 1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En k€</u>	31-mars-20	Acquisitions	Cessions ou Transferts	31-mars-21
Logiciels	1 069	-	15	1 084
Marques	80	-	-	80
Brevets	0	-	-	0
Avances	109	106	-15	200
<b>Total</b>	<b>1 258</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>1 364</b>

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En k€</u>	31-mars-20	Dotations	Reprises	31-mars-21
Logiciels	1 035	44	-	1 079
Marques	33	-	-	33
Brevets	0	-	-	0
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>1 112</b>



⇒ **Principe Comptable – Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Non amorties – tests d'impairment

Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur.

► **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-20	Acquisitions	Transfert	Cession	31-mars-21
Terrains	0	-		-	0
Bâtiments	5 035	-		-	5 035
Agencements des Constructions	128	-		-	128
Matériel et Outillage	121	14		-	135
Agencements des Installations	867	-	667	0	1 534
Matériel de transport	1	20		-1	20
Mobilier et Matériel de bureau	526	21	11	0	558
Immobilisations corporelles en cours	724	213	-678	0	259
<b>Total</b>	<b>7 402</b>	<b>268</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>7 669</b>

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque (présentée dans la rubrique « bâtiments ») a débuté le 1er octobre 2014.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-20	Dotations	Reprises	31-mars-21
Bâtiments	1 837	219	-	2056
Agencements des Constructions	47	9	-	56
Matériel et Outillage	100	9	-	109
Agencements des Installations	725	67	-	792
Matériel de transport	2	5	-1	6
Mobilier et Matériel de bureau	440	37	-	477
<b>Total Amortissements</b>	<b>3 151</b>	<b>346</b>	<b>-1</b>	<b>3 496</b>
Photovoltaïque - Dépréciation	1 450	-	-89	1 361
<b>Total Amortissements et Provisions</b>	<b>4 601</b>	<b>346</b>	<b>-90</b>	<b>4 857</b>

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur.

► **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation au 31 mars 2021

Sociétés	Valeur brute 31-mars-20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31-mars-21
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	-	-	269
Bigben Connected SAS	21 853	-	-	21 853
Innovi – MDL Technology	235	-	-	235
Bigben Interactive Espagne	100	-	-	100
<b>Sous-total titres activité « Audio / Telco »</b>	<b>22 457</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 457</b>
Nacon SA	65 614	-	-	65 614
<b>Sous-total titres activité « Gaming »</b>	<b>65 614</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 614</b>
<b>Total Titres</b>	<b>88 071</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 071</b>

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- des titres de participation (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – titres de participation)
- des éventuelles créances rattachées à ces participations (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – créances rattachées à des participations)
- des autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion,...). (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – autres immobilisations financières)

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations et immobilisations financières se rapportant à ces participations telles qu'évaluées globalement par la direction. Cette évaluation est menée au niveau de chaque activité du Groupe : Audio/Telco d'une part et Gaming d'autre part selon la stratégie globale définie pour chacune des activités économiques, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés de chaque activité".

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Une dépréciation de titres avait été enregistrée pour la filiale BIGBEN INTERACTIVE Espana sur l'exercice 2019/20. Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Sociétés	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Bigben Interactive (HK) Ltd	269		269
Bigben Connected SAS	21 853		21 853
Innovi – MDL Technology	235	235	0
Bigben Interactive Espana	100	100	0
NACON SA	65 614		65 614
<b>Total Titres</b>	<b>88 071</b>	<b>335</b>	<b>87 736</b>

Il est rappelé que la filiale Modelabs Group SAS (MDLG), ancienne holding de tête du Groupe Modelabs racheté en 2011, avait été sortie de la cote en 2012 et n'avait plus aucune activité.

Lors de sa réunion du 20 novembre 2017, le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA a approuvé le principe que, dans une optique de simplification de l'organigramme la société Modelabs Group SAS soit absorbée par réalisation d'une transmission universelle de son patrimoine (TUP) au profit de BIGBEN INTERACTIVE SA. La TUP a pris effet juridique au 29 décembre 2017. La dissolution sans liquidation de la société Modelabs Group SAS a pris effet rétroactivement, sur le plan fiscal, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Cette TUP a eu diverses conséquences comptables pour BIGBEN INTERACTIVE sur l'exercice 2017/2018 :

- Apport des titres de Bigben Connected SAS pour 21 853 k€
- Apport des titres Innovi pour 234k€ provisionnés à 100%
- Détail du mali technique de 55 218 k€ généré par l'opération :

99 252 k€	valeur des titres de Modelabs Group
- 21 500 k€	provision sur titres Modelabs Group constituée lors de l'exercice 2014/2015
<u>- 22 535 k€</u>	Situation nette apportée
55 218 k€	

Conformément au règlement ANC n°2015-06, en vigueur pour les exercices ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les malis techniques sont affectés, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existaient les plus-values latentes. En l'espèce les actifs sous-jacents sont des immobilisations financières reçues lors de l'opération de transmission universelle de patrimoine. Par conséquent le mali technique de 55 218 K€ dont l'actif sous-jacent correspond aux titres de participation de Bigben Connected a été affecté dans un compte comptable qui apparaît au bilan sur le poste « Autres immobilisations financières ». Se référer à la note 5 ci-dessous.

#### ► Note 4 - Créances rattachées à des participations

Il n'existe plus de créance rattachée à des participations.

► **Note 5 - Autres Immobilisations financières**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Mali Technique TUP MDL Group	55 218	55 218
Dépôts et cautionnements	1	0
Contrats de Liquidité - Espèces	5 280	126
<b>Total</b>	<b>60 499</b>	<b>55 344</b>

Mali technique

Se référer au paragraphe « Titres de participation » ci-dessus en note 3 pour l'explication sur le Mali Technique de la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de ModeLabs Group au profit de BIGBEN INTERACTIVE ayant impacté l'exercice 2017/2018.

Contrat de liquidité

Faisant suite à l'autorisation d'un programme de rachat d'actions par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010, la Société est devenue contributrice au contrat de liquidité du titre confié à la société de bourse Oddo.

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 296K€.

Programme de rachat d'actions Bigben

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 2 mars 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.996.965 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 10 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale à 28 euros par action, il est précisé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourra excéder, à tout instant, 2,90 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 (vingt-cinquième résolution),

- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### *Modalités*

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 2 mars 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 30 juillet 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions

#### *Durée*

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020, soit jusqu'au 29 janvier 2022.

Entre le 2 mars 2021 et le 31 mars 2021, 250 319 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 4 983 954 €.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 5 016 K€.

#### ⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations financières

*Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition*

*Les actions auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont dépréciées le cas échéant à leur valeur de marché.*

#### ► Note 6 - Stocks et encours

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Stocks en valeur brute	12 841	13 253
Dépréciation	-2 254	-1 936
<b>Stocks en valeur nette</b>	<b>10 587</b>	<b>11 317</b>

<b>Provision à l'ouverture – 01/04/2020</b>	<b>1 936</b>
Dotation de l'exercice	2 254
Reprise de l'exercice	-1 936
<b>Provision à la clôture – 31/03/2021</b>	<b>2 254</b>

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

Les stocks sont composés de marchandises valorisées au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction, au cas par cas à l'article ;
- Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

► **Note 7 - Créances clients et comptes rattachés**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Clients et comptes rattachés	3 707	6 858
Clients douteux	124	122
Provision Risques et Clients Douteux	-256	-263
<b>Total Clients</b>	<b>3 575</b>	<b>6 717</b>

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 464 k€ au 31 mars 2021 contre 550 k€ au 31 mars 2020.

Les créances sur les filiales représentent 2 510 k€ dont 2 198 k€ non échues, traduisant une situation normale sans retard de paiement.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

► **Note 8 - Autres créances**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	29	720
Fournisseurs débiteurs	65	56
Diverses créances	177	112
Comptes courants filiales	62	12
Etat, Impôts, TVA	2 107	2 670
<b>Sous total Créances Exploitation</b>	<b>2 440</b>	<b>3 570</b>
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
<b>Total Autres créances</b>	<b>2 440</b>	<b>3 570</b>

## Poste Etat, Tva

Il comprend un crédit d'impôts Mécénat qui s'élève à 437 k€.

- Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	60 499	5 281	-	55 218
Créances Clients	3 831	3 707	-	124
Personnel et comptes rattachés	2	2	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	35	35	-	-
Etat et autres collectivités				
- Taxe sur la valeur ajoutée	276	276	-	-
- Autres impôts et taxes	1 831	1 831	-	-
Débiteurs Divers	169	169	-	-
Groupe et Associés	62	62	-	-
Charges constatées d'avance	66	66	-	-
<b>Total</b>	<b>66 771</b>	<b>11 429</b>	<b>0</b>	<b>55 342</b>

### ► Note 9 - Valeurs mobilières de placement

- Actions propres

La société détient des actions propres au 31 mars 2021 :

- Indirectement par le biais des actions détenues par la société mais apportées au contrat de liquidité
- directement par le biais des actions détenues par la société et rachetées dans le cadre du « rachat d'actions Bigben ».

- Actions propres affectées au Contrat de liquidité

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Actions propres (valeur brute)	194	277
Dépréciation	-1	-23
Actions propres (valeur nette)	193	254

Le contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate, fait intervenir la Société comme contributrice depuis le 01 décembre 2010.

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Le contrat de liquidité comprend 9 650 actions pour une valeur brute de 194 k€ au 31 mars 2021, soit un prix de revient de 20.06 € l'action, la cotation moyenne sur le mois de mars 2021 est à 19.93 avec un cours de clôture de 19.74 €.

- Actions propres affectées au Programme de rachat d'actions

Se référer à la Note 5.

Entre le 2 mars 2021 et le 31 mars 2021, 250 319 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 4 983 954 €.

▶ **Note 10 - Détail des charges constatées d'avance**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Frais Généraux et Marchandises	50	87
Crédit-Bail	10	11
Autres Charges	6	1
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>99</b>

▶ **Note 11 - Capitaux propres**

- Capital social

Le capital social est composé de 19.969.658 actions d'une valeur nominale de 2 €. Au cours de l'exercice, les mouvements correspondent aux événements suivants :

- Le 4 septembre 2020, 251.155 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2019 ont été définitivement acquises par les membres du personnel salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe notamment principalement ceux des sociétés nouvellement acquises au sein de NACON. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli en totalité ou partiellement leur condition de performance, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2020 de 251.155 actions nouvelles par incorporation de réserves.

- Primes d'émission et d'apports

Aucune variation constatée sur les primes d'émission et d'apport en 2020/2021.

- Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrétementée du nombre d'actions réellement acquises et émises.

Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2021 à 431 K€.



- Réserves

Le profit de l'exercice clos le 31 mars 2019, soit 6.644.977 €, a été affecté conformément à l'Assemblée générale mixte du 30 juillet 2020, de la façon suivante :

**Affectation du résultat**

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>6 644 977 €</b>
Affectation à la réserve légale	43 677 €
Affectation au poste « Report à nouveau »	6 601 300 €
Versement dividendes	0 €
Report à nouveau créateur antérieur	32 993 354 €
<b>Nouveau report à nouveau créateur</b>	<b>39 594 654 €</b>

► **Note 12 - Variation des capitaux propres**

<b>Capitaux propres 31 mars 2019</b>	<b>136 344</b>
Plan AGA Août 2018	437
Utilisation Réserves Indisponibles	-437
Versement Dividendes	-3 898
Résultat net de l'exercice 2019/2020	6 645
Provisions règlementées	367
<b>Capitaux propres 31 mars 2020</b>	<b>139 458</b>
Plan AGA Août 2019	502
Utilisation Réserves Indisponibles	-502
Versement Dividendes	0
Résultat net de l'exercice 2020/2021	-3 155
Provisions règlementées	73
<b>Capitaux propres 31 mars 2021</b>	<b>136 376</b>

- (1) La Société a été amenée à changer le traitement fiscal de la levée de crédit-bail immobilier du bâtiment de Lesquin réalisée en 2015. Un amortissement dérogatoire a donc été constaté au cours de l'exercice 2019/2020 rétroactivement pour une période couvrant les exercices 2015/16 à 2019/2020 générant une provision règlementée de 367 K€ qui sera réévaluée tous les ans jusqu'à une vente éventuelle future du bâtiment.

► **Note 13 - Provisions pour risques et charges**

En k€	31-mars-20	Dotations	Provisions utilisées	31-mars-21
Provision pour perte de change	18	-	-18	0
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	0	48	-	48
Provision pour Litiges Sociaux	34	-	-	34
Provision pour Indemnité retraite	84	13	-	97
Provision sur retour produits défectueux	115	113	-115	113
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>174</b>	<b>-133</b>	<b>292</b>

- Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les instruments dérivés de change présentent une moins-value latente de 48k€ qui nécessite la constitution d'une provision.

⇒ **Principe Comptable – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

**Hypothèses retenues**

Taux d'actualisation  
Turnover  
Table de mortalité  
Taux d'évolution des salaires  
*Cadres*  
*Agents de maîtrise et employés*

	Mars 2021	Mars 2020
Taux d'actualisation	0,86%	1.57%
Turnover	7.0% à 8.0%	7.0% à 8.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
<i>Cadres</i>	2.0%	2.0%
<i>Agents de maîtrise et employés</i>	2.0%	2.0%

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

► **Note 14 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

En k€	mars-21	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	mars-20
Autres emprunts obligataires	89 919	-	89 919	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 500	2 500	-	-	-
Concours bancaires courants	4	4	-	-	1 591
Intérêts courus non échus sur emprunt	108	108	-	-	-
<b>Total</b>	<b>92 531</b>	<b>2 612</b>	<b>89 919</b>	<b>0</b>	<b>1 591</b>

Se référer au 2.1.5. concernant le remboursement post clôture du dernier emprunt PGE de 2,5 M€.

Se référer au 2.1.4. concernant l'émission le 19 février 2021 pour 87,3 M€ d'obligations senior échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, à échéance 2026. Ces Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103% de leur valeur nominale unitaire.

⇒ **Principe Comptable – Obligation échangeable en actions**

*Les emprunts bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.*

*Les emprunts obligataires sont comptabilisés à leur valeur totale, primes de remboursement incluses.*

*Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges lors de l'émission*

*Les primes de remboursement sont portées dans la rubrique du bilan « primes de remboursement des obligations » correspondant à ces emprunts et amorties sur la durée de vie de l'emprunt.*

► **Note 15 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Dettes fournisseurs	1 376	4 385
Dettes sociales	682	615
Dettes fiscales	199	2 130
<b>Total</b>	<b>2 257</b>	<b>7 130</b>

► **Note 16 - Autres dettes diverses**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Clients, remises de fin d'année à accorder	654	2 362
Clients créditeurs	256	702
Compte courant filiales (1)	3 900	16 871
Dettes sur immobilisations	276	362
<b>Total</b>	<b>5 086</b>	<b>20 297</b>

(1) avec Bigben Connected et Nacon SA

► Note 17 - Etat des échéances des dettes

	Montant brut 03/2021	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	92 531	2 612	89 919	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 376	1 376	-	-
Personnel et comptes rattachés	301	301	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	381	381	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	9	9	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	127	127	-	-
- Autres impôts et taxes	63	63	-	-
Dettes sur immobilisations	276	276	-	-
Créditeurs Divers	4 810	4 810	-	-
Produits constatés d'avance	12	12	-	-
<b>Total</b>	<b>99 886</b>	<b>9 967</b>	<b>89 919</b>	<b>-</b>

Les 89,9 M€ de l'émission obligataire ont été dûment inscrits dans les dettes à échéance 5 ans.

► Note 18 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Rubriques	Entreprises liées	Participations
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations (inclus mali technique TUP MDL Gp)	143 054	234
Créances rattachées à des participations	-	-
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	2 510	-
Autres créances	62	-
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	208	-
Dettes sur immobilisations financières	-	-
Autres dettes	3900	-
<b>Résultat financier</b>		
Dividendes reçus des filiales	838	-
Charges financières	89	-
<b>Intégration fiscale</b>		
Crédit d'impôt Mécénat	312	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

► **Note 19 - Détail des charges à payer**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Fournisseurs, factures non parvenues	496	373
Dettes sociales	526	458
Rémunération des membres du Conseil d'administration	52	59
Taxes assises sur salaires	13	4
Dettes fiscales	61	359
Clients, remises de fin d'année à accorder	654	2 362
Intérêts Dettes Diverses	112	2
<b>Total</b>	<b>1 914</b>	<b>3 617</b>

**2.3.2. NOTES COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT**

► **Note 20 - Ventilation du chiffre d'affaires**

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31-mars-21	31-mars-20
France	15 001	25 377
Exportations et livraisons intracommunautaires	2 845	40 126
<b>Total</b>	<b>17 846</b>	<b>65 503</b>

S'agissant de l'exercice 2019/2020 :

Le chiffre d'affaires Gaming réalisé du 1er avril 2019 jusqu'à la date de l'apport partiel d'actifs au 1er octobre 2019 et enregistré chez Bigben Interactive SA au titre de l'exercice 2019/2020, s'élevait à 44 764 K€ dont 15 985 K€ de chiffre d'affaires Accessoires et 28 779 K€ de chiffre d'affaires Jeux.

⇒ **Principe Comptable – Chiffre d'affaires**

*Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.*

- *Vente de produits audio, de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits audio, de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et des réductions de prix que Bigben octroie en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Bigben Interactive agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis par les plateformes sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.*

► **Note 21 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Reprise sur provisions d'exploitation		
- Stocks	1 936	1 647
- Actifs circulants	1	222
- Risques et charges	274	541
<b>Sous-total</b>	<b>2 211</b>	<b>2 410</b>
Produits divers d'exploitation		
- Transferts de charges	2 486	3 753
- Autres produits d'exploitation	330	320
<b>Sous-total</b>	<b>2 816</b>	<b>4 073</b>
<b>Total</b>	<b>5 027</b>	<b>6 483</b>

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers Bigben Connected et NACON.

► **Note 22 - Frais de Recherche & Développement**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Dépôts	107	500

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société. Ces frais sont comptabilisés en charges.

► **Note 23 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Immobilisations Incorporelles	44	64
Immobilisations corporelles	257	268
Stocks	2 255	1 936
Autres actifs circulants	152	426
Risques et charges	127	430
<b>Total</b>	<b>2 835</b>	<b>3 124</b>

► **Note 24 - Résultat Financier**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Dividendes reçus des filiales	838	3 261
Gains/Pertes de change	-251	172
Intérêts sur prêts versés aux filiales	-89	-92
Intérêts prêts reçus des filiales	0	2
Intérêts reçus	0	10
Amortissement prime de remboursement (EO)	-57	0
Provision risque de change	18	-95
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	-48	195
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	0	200
Provisions sur actions propres	22	-21
Intérêts versés	-139	-386
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>3 246</b>

► **Note 25 - Résultat exceptionnel**

• Détails des produits et charges exceptionnels

En k€	31-mars-21	31-mars-20
<b>Détail des charges exceptionnelles</b>		
Amortissements Dérogatoires (1)	73	366
Dotations immob corporelles	89	89
Dons et libéralités	0	536
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>991</b>
<b>Détail des produits exceptionnels</b>		
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés	3	4
Boni sur Actions propres	87	59
Reprises immob corporelles	89	89
Transfert de charges	0	359
Autres produits exceptionnels	20	-
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>511</b>

(1) La Société a été amenée à changer le traitement fiscal de la levée de crédit-bail immobilier du bâtiment de Lesquin réalisée en 2015. Un amortissement dérogatoire a donc été constaté au cours de l'exercice 2019/20 rétroactivement pour une période couvrant les exercices 2015/16 à 2019/20 générant une provision réglementée de 366 K€ qui sera réévaluée tous les ans jusqu'à une vente éventuelle future du bâtiment.

• Résultat exceptionnel par nature

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Résultat sur cession actions propres	87	59
Plus-value cession immobilisation corporelle	3	4
Dons et libéralités	0	-177
Amortissements Dérogatoires	-73	-366
Autres	20	-
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>-480</b>

► **Note 26 - Impôts sur les bénéfices**

• Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	-4 853	37		-4 816
Taux de droit commun 28 %		-	1 661 *	1 661
<b>Résultat après impôt</b>	<b>-4 853</b>	<b>37</b>	<b>1 661</b>	<b>-3 155</b>

\* Correspond au boni d'intégration fiscale

Le poste « Divers » consiste en un produit d'intégration fiscale de 1 661€.

- Situation fiscale différée et latente

**Impôt dû sur :**

Provisions réglementées	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-
<b>Total accroissements</b>	<b>-</b>

**Impôt payé d'avance sur :**

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :	
Participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	0
A déduire ultérieurement :	
Ecart de conversion passif	-
Provision risque de change	0
Rémunération des membres du Conseil d'administration	22
Réintégration Loyers Crédit-Bail Immobilier	253
Dépréciation d'immobilisation	381
Provision pour retraite	27
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	0
<b>Total allègements</b>	<b>683</b>
<i>(au taux de droit commun 28 %)</i>	
<b>Économie d'impôt future :</b>	<b>0</b>
<i>Déficits reportables du groupe d'intégration fiscale en avant (impôt)</i>	

- Contrôle fiscal

Il est à noter que Bigben Interactive SA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices couvrant la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018 qui intègre l'activité « gaming » de Bigben Interactive SA transférée au 1er octobre 2019 chez Nacon SA. Une proposition de rectification a été reçue le 2 mars 2020. Bigben Interactive SA a répondu en octobre 2020 à l'administration dans le respect des délais administratifs impartis dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 en contestant la majorité des redressements proposés. Un règlement amiable a été conclu entre Bigben Interactive SA et l'administration fiscale et aucun impôt sur les sociétés supplémentaire n'est dû.



### 2.3.3. AUTRES INFORMATIONS

#### ► Note 27 - Engagements hors bilan

- Garanties accordées

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2021	mar. 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	9 379	9 971	Garantie bancaire 11 000 K Usd – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Emprunt Bigben Connected	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	0	83	Caution solidaire Emprunt Bigben Connected (BBC) au CIC
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Garantie (2)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Bigben Connected	3 397	3 397	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	8 863	12 574	Caution solidaire Emprunts transférés par APA
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	2 250	2 850	Caution solidaire Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	2 250	2 850	Caution solidaire Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	3 853	4 837	Caution solidaire Emprunt Nacon SA à LBP

- (1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected
- (2) Apport en Garantie du bâtiment de Lesquin donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA pour le compte de la société Bigben Connected dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal
- (3) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.
- (4) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sous-jacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.
- (5) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature dudit emprunt.

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2021, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société est engagée au 31 mars 2021 dans des contrats de type « FX TARN ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes.

Le tableau suivant présente les positions au 31 Mars 2021 :

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en USD (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2021, en milliers				
								Montant accumulé en USD	Montant levé en USD	Montant accumulé net des levés en USD	Montant maximal restant à accumuler en USD	Valeur mark to market en EURO
TARN	USD	Achat	Actif	28/05/2020	01/06/2021	10 600	1,1375	8 200	8 200	0	1 800	48

**Valorisation :**

La valeur « Mark to Market » de ces instruments financiers est un montant positif de 48k€ au 31 mars 2021 (contre 0k€ au 31 mars 2020).

**Sensibilité :**

Il a été procédé à des simulations de résultat de change en prenant en compte différentes hypothèses de cours EUR/USD : quel que soit le cours, les engagements liés à ces instruments en place permettent à peine de couvrir 14% des besoins d'achat annuels en USD, supprimant tout risque de surexposition.

- Gestion du risque de taux

Il n'existe plus de couverture de taux en place.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de taux**

Concernant le risque de taux, la société peut utiliser des financements à taux variable (Euribor) ou fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de BIGBEN INTERACTIVE. La société avait utilisé par le passé des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Les prêts bancaires faisant l'objet de covenants ayant été transférés à sa filiale NACON SA lors de l'apport partiel d'actifs de sa branche Gaming, il ne subsiste plus aucun covenant bancaire chez BIGBEN INTERACTIVE SA.

► Note 28 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2021

<u>En k€</u>	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
<b>VALEUR DES CONTRATS</b>	12 358	2 190	191	<b>14 739</b>
<b>VALEUR ORIGINE</b>	11 104	2 121	189	<b>13 414</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
Cumuls antérieurs	4 230	916	99	5 245
Exercice en cours	544	220	28	792
Valeur nette	6 330	985	62	7 377
<b>REDEVANCES PAYEES</b>				
Cumuls antérieurs	8 835	1 496	121	10 452
Exercice en cours	991	199	26	1 216
<b>REDEVANCES A PAYER</b>				
< 1 an	1 015	212	22	1 249
De 1 à 5 ans	1 517	283	22	1 822
> 5 ans				
<b>Total</b>	<b>2 532</b>	<b>495</b>	<b>44</b>	<b>3 071</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	0	21	2	23
<b>MONTANT CHARGES</b>	991	199	28	1 218

► Note 29 - Actions gratuites

- Plan d'Actions gratuites

Comme susmentionné au paragraphe 2.1.3 :

- Le Conseil d'administration du 4 septembre 2019 avait attribué 272.533 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et mandataires sociaux des entités qui avaient récemment rejoint le Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2019 avaient été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2020 par toutes les entités du Groupe, la quantité de 251.155 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2019 a été définitivement acquise le 4 septembre 2020 principalement par le personnel salariés et les mandataires sociaux des entités du Groupe Bigben (dont 218.355 actions par les salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises).
- Le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 7 septembre 2020 a également attribué 120.275 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2020 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités Audio/Telco du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 7 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 116.950 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2021 du Groupe Bigben, représente donc au 31 mars 2021 le nombre maximum d'actions attribuables au 7 septembre 2021 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

Date d'attribution du plan (CA)	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020
Date de l'Assemblée Générale	AGE 22/07/2016	AGE 21/07/2017	AGE 20/07/2018	AGE 20/07/2018	AGE 19/07/2019	AGE 30/07/2020
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260	230 201	19 799	272 533	120 275
Nombre d'actions définitivement attribuées	140 800	143 760	198 585	19 799	251 155	N/A
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2021	-	N/A	N/A	N/A	N/A	116 950
Date d'attribution des actions gratuites	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020
Fin de la période d'acquisition	31/08/2017	31/08/2018	03/09/2019	26/11/2019	04/09/2020	07/09/2021
Fin de la période de conservation	31/08/2019	31/08/2020	03/09/2021	26/11/2021	04/09/2022	07/09/2023
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72	12,0	14,2
Cours de l'action à la date d'acquisition	9,79	10,52	11,8	14,9	14,14	N/A

Au 31 mars 2021, la société BIGBEN INTERACTIVE SA, a enregistré, suite à l'attribution d'actions gratuites lors de l'exercice 2020/21, les passifs supplémentaires suivants au Bilan de ses comptes sociaux :

- Constitution d'une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 120.275 actions attribuées aux salariés du Groupe, soit 240 K€,
- Provision de la contribution patronale à payer lors de la future acquisition des actions gratuites par ses propres salariés pour 126k€.

► **Note 30 - Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux**

- Rémunération du Comité de Direction

Le Comité exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de cinq membres. Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2020/2021 à 416 k€ contre 327 k€ en 2019/2020. Les engagements de retraite au profit des membres du Comité de Direction de la société s'élève à 39 K€ au 31 mars 2021, contre 31 K€ au 31 mars 2020.

- Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour la seule société BIGBEN INTERACTIVE SA est résumée ci-dessous :

**Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leurs fonctions de mandataire social**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2020	325	(20)	18		
au 31 mars 2021	185	0	495		

A noter que la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figurent dans le tableau ci-dessus ainsi que dans les chiffres de rémunération du Comité de Direction ci-dessus.

*Suite à la création de la Société Nacon et de l'apport partiel d'actifs de la branche Gaming subséquent en octobre 2019, certains membres du Comité exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA avaient été transférés à Nacon SA et avait intégré le Comité exécutif de Nacon SA lors de l'exercice 2019/20 tandis que d'autres membres avaient rejoint le Comité de direction de BIGBEN INTERACTIVE SA.*

*Dans le tableau et le narratif ci-dessus, afin de faciliter la lecture et d'éviter des distorsions avec les chiffres de l'exercice 2020/21, aucune ventilation de la rémunération des directeurs ayant été transférés chez NACON n'a été faite entre BIGBEN INTERACTIVE SA et Nacon SA pour la quote-part de temps pendant laquelle ils avaient été présents chez BIGBEN INTERACTIVE SA en 2019/20. L'intégralité de leur rémunération a été incorporée chez Nacon SA. Ils ont ainsi été considérés comme ayant fait partie du Comité exécutif de Nacon SA comme si celui-ci avait existé dans sa forme actuelle lors de l'exercice clos au 31 mars 2020. La même approche a été reconduite pour les nouveaux membres du Comité de direction de BIGBEN INTERACTIVE SA.*

► **Note 31 - Transactions avec des parties liées**

Il est indiqué que jusqu'à l'introduction en bourse de sa filiale NACON SA datant du 04 mars 2020, aucune transaction avec des parties liées n'était à mentionner dans l'annexe sociale car ces dernières étaient :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%
- soit conclues à des conditions normales de marché
- soit considérées comme non significatives

A compter du 04 avril 2020, BIGBEN INTERACTIVE SA ne détient plus que 76,67% de sa filiale NACON SA et il est donc devenu nécessaire de détailler les transactions avec les parties liées au Groupe NACON :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe avec la société Nacon et ses filiales consistent ainsi en :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société NACON SA et à ses filiales ainsi qu'à sa filiale Bigben Connected, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Ces conventions ont été conclues à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN

INTERACTIVE SA, à la Société Bigben Interactive Belgium, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte et après prise en compte des éventuels retours. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;

- de manière résiduelle, l'approvisionnement
  - o en produits audio par la société BIGBEN INTERACTIVE SA auprès de certaines filiales<sup>20</sup> de Nacon qui continuent à vendre de façon accessoire d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
  - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
  - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2021 : 5,7 M€ soit 3,2% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON (au 31 mars 2020 : 6,1 M€ soit 4,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON),
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par BIGBEN INTERACTIVE SA ou NACON SA. Les conventions prévoient que la rémunération soit égale au coût supporté par la société réalisant la prestation, majoré d'une marge de 5%. Cette rémunération s'est établie pour l'exercice 2020/2021 à 23 800 € mensuels en faveur de BIGBEN INTERACTIVE SA et à 48 800 € mensuels en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

► **Note 32 - Effectif moyen de la période**

<b>Personnel salarié</b>	<b>31-mars-21</b>	<b>31-mars-20</b>
Cadres	16	51
Agents de Maîtrise	9	15
Employés	62	76
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>142</b>

L'effectif moyen de BIGBEN INTERACTIVE SA a fortement diminué du fait du transfert de près d'une centaine de salariés à NACON SA lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2019. En effet, le calcul du 31 mars 2020 avait été fait sur la base d'une moyenne pondérée sur l'année.

<sup>20</sup> Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE au profit de NACON, les filiales BIGBEN INTERACTIVE Italia, BIGBEN INTERACTIVE Belgium, BIGBEN INTERACTIVE GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2ème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

